

218C1843  
FR0004152882-FS1087

15 novembre 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CLASQUIN**  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 novembre 2018, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France)<sup>1</sup> (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société CLASQUIN et détenir, pour le compte desdits fonds, 130 635 actions CLASQUIN représentant autant de droits de vote, soit 5,66% du capital et 3,83% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLASQUIN sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par Edmond de Rothschild (France), elle-même contrôlée au plus haut niveau par Edmond de Rothschild Holding SA (Genève). La société Edmond de Rothschild Asset Management (France) déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 306 401 actions représentant 3 408 689 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.